

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation du Premier projet des règlements 439-1 et 440-9



Aux personnes intéressées, est par la présente donné que lors d'une séance tenue le 10 mars 2015, le conseil municipal a adopté le premier projet des règlements suivants :

439-1, intitulé : « **RÈGLEMENT IDENTIFIANT LES NORMES RÉGISSANT LES TRAVAUX DE DYNAMITAGE DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 439.** »

440-9, intitulé : « **RÈGLEMENT AJOUTANT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NO 440 L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LES TRAVAUX DE DYNAMITAGE.** »

- Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement aura lieu le **14 avril 2015 à 18 h 30**, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou sa représentante expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet;
- Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site Web de la ville au www.ndip.org. (Vie démocratique/Réglementation/Projets de règlement).
- Ces projets de règlement ne sont pas soumis à la procédure d'approbation référendaire.

Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 13 mars 2015.

Me Jeanne Briand
Greffière

/vc
